MULTI-YEAR ACTION PLAN for 2000 - 2003

for
Implementation
of Section 41 of the
Official Languages Act

Status of Women Canada

TABLE OF CONTENTS

				Page
Summary of Multi-Year Action Plan for 2000–2003				1
Preamble				2
Part I:	**Multi-Year Action Plan for 2000-2003**		4	
	• Section I:	General Information	4	
	• Section II:	Identification of Community Needs	7	
	• Section III:	Action Plan Contents and Timetable	9	
	• Section IV:	Communications Plan	16	
	• Section V:	Signatures		16
Part II:	**What do you think of the Multi-Year Action Plan for 2000-2003?**		17	

100-06071/

Summary of Multi-Year Action Plan for 2000-2003

Minister Responsible: The Honourable Sheila Copps, P.C., M.P.
Secretary of State Responsible: The Honourable Hedy Fry, P.C., M.P.

Principal Measures Planned

Four principal measures are proposed for 2000-2003 in support of the objectives of section 41 of the *Official Languages Act*, as follows:

- provide social development assistance to official language minority women's organizations and funding for activities consistent with Women's Program criteria and priorities;
- promote greater collaboration between decision-makers and official language minority women's organizations and facilitate the involvement of these organizations in the public policy process, at local, regional, national and international levels;
- encourage official language minority women and official language minority women's organizations to participate in SWC activities related to policy research; and
- promote and facilitate the commemoration of key women's equality dates (Women's History Month, International Women's Day, Persons Day, etc.) by official language minority women and official language minority women's organizations, as well as encourage their greater involvement.

In pursuing these principal measures, SWC will also support the long term objectives of the *Year of La Francophonie in Canada* which are:

- to strengthen the bonds between Francophones in all provinces and territories;
- to strengthen the bonds between Francophones and Anglophones; and
- to promote the advantages of La Francophonie in Canada nationally and internationally.

Helen Doyon
National Co-ordinator – Section 41
Telephone: (613) 947-0206

Preamble

Status of Women Canada (SWC) is committed to enhancing the vitality of official language minority communities, to supporting and assisting their development, and to fostering the full recognition and use of both English and French in Canadian society.

As the department responsible for the co-ordination of federal efforts to promote gender equality, SWC works in partnership with other federal departments, other levels of government, institutions, and communities to identify and remove barriers that impede full access and participation by all Canadian women. As such, SWC has an important role to play in assisting women from official language minority communities to contribute fully to the development of their communities and to participate equally in the processes and events that shape their lives, within these communities and within Canadian society at large.

As outlined in its 2000-2001 *Report on Plans and Priorities*, SWC's vision is to play a key role in fulfilling the Government of Canada's commitment to building a society that is inclusive and respectful of all Canadians, by promoting gender equality, and the inclusion and participation of the full diversity of women and girls in Canada. SWC's substantive work will be aimed at meeting three key result commitments over the next three to five years, namely: influencing the development of fair and gender-equitable public policy; enlarging the knowledge base on, and enhancing awareness of, women's realities and gender equality issues; and improving the department's effectiveness and efficiency. Each of these key result commitments is further defined and will be supported by planned results over the next one to three years.

SWC's Multi-Year Action Plan for 2000-2003 in support of implementation of section 41 of the *Official Languages Act*, presented herein, is based on this vision of inclusiveness and focuses on supporting the first two key result commitments which are outlined above. The principal measures proposed for 2000-2003 in support of the objectives of section 41 and the corresponding expected outputs have been selected with a view to also advancing the following six of SWC's planned results: to have increased the access of women and women's equality-seeking groups to the public policy development process domestically and internationally; to have strengthened the capacity of non-governmental organizations to take action to advance gender equality issues; to have collaborated with non-governmental organizations to integrate gender-based analysis in public policy-making at national and regional levels; to have enhanced the knowledge base on, and enhanced public awareness of, selected issues through gender-based research, analysis, information and data dissemination; to have generated informed public dialogue on gender equality issues; and, to have enhanced the knowledge, skills and capacity of federal departments (including SWC), other governments, non-governmental organizations and the public at large to conduct gender-based analysis.

This Action Plan is also informed by the expressed needs of official language minority women and official language minority women's organizations across Canada. It commits SWC to supporting four principal measures which are aimed at promoting the inclusion and participation of official language minority women and official language minority women's organizations in gender equality efforts, both domestically and internationally.

SWC recognizes that an enhanced and collaborative role for women's voluntary organizations that is reflective of their diversity, serves to support Canada's continuing leadership, domestically and internationally, in ensuring greater gender equality.

SWC promotes the view that efforts to achieve gender equality and efforts to implement the objectives of section 41 of Part VII of the *Official Languages Act* are complimentary. SWC looks forward to continuing collaboration with its many partners and stakeholders in pursuing these efforts.

Part I. Multi-Year Action Plan for 2000-2003

Section I. General Information

A - Description of the Organization

Status of Women Canada (SWC) was established by the Government of Canada in 1976 to co-ordinate policies with respect to the status of women and administer related programs.

SWC's mission is to promote gender equality and the full participation of all women in the economic, social, cultural and political life of the country. SWC pursues its mission by means of:

- the promotion of the advancement of women in collaboration with federal government departments and agencies, local, provincial, and territorial governments, non-governmental organizations, industry and educational and health authorities;
- the provision of technical information and support to the public, client groups and organizations to increase awareness of and facilitate action at local, regional and national levels to advance women's equality;
- the funding of independent research on public policies that affect women and their advancement toward equality;
- the provision of grants to support initiatives of women's and other voluntary organizations working toward equality of women; and
- collaboration with other countries and multilateral international organizations to advance public policy on gender equality.

SWC has identified three key result commitments for the next three to five years which flow from its mission:

- to influence the development of fair and gender-equitable public policy;
- to enlarge the knowledge base on, and enhance awareness of, women's realities and gender equality issues; and
- to improve departmental effectiveness and efficiency.

Additional information on SWC's planned results and key activities can be found in *Part III - Report on Plans and Priorities* of the annual Estimates for SWC, posted on the SWC Internet web site: www.swc-cfc.gc.ca.

B - Period Covered by this Action Plan

This Action Plan covers the period from April 1, 2000 to March 31, 2003.

C - Officers Responsible

Departmental Official Languages Champion:	Florence Ievers Co-ordinator Status of Women Canada
Senior Official Responsible for the Preparation of the Action Plan:	Jackie Claxton Director General Women's Program and Regional Operations
National Section 41 Co-ordinator:	Helen Doyon A/Policy and Planning Officer Women's Program and Regional Operations
Regional Section 41 Co-ordinators:	
British Columbia/Yukon	Lorraine Cameron Regional Director Status of Women Canada
Prairies/Northwest Territories	Raj Dhir A/ Regional Director Status of Women Canada
Ontario	Donna Slater Regional Director Status of Women Canada
Québec/Nunavut	Lucie Marchessault-Lussier Regional Director Status of Women Canada
Atlantic	Marie-Paule Mattice Regional Director Status of Women Canada

Section II. Identification of Community Needs

A - Means Used to Identify Needs of Official Language Minority Communities at National and Regional Levels

Through ongoing contacts with official language minority women's organizations at national, regional and local levels, SWC continuously updates its knowledge of the needs, aspirations and priorities of official language

minority women's organizations. Official language minority women's organizations are encouraged to participate in one-on-one, in-person meetings and in various SWC organized formal and informal consultation activities. Such venues allow official language minority women's organizations to bring their concerns to the attention of the Secretary of State (Multiculturalism) (Status of Women), SWC officials, officials from other departments and levels of government, and other women's organizations.

SWC officials regularly attend activities organized by official language minority women's organizations where community needs and action strategies are identified. At these events, SWC officials receive up-to-date information on the concerns and priorities of official language minority women's organizations and profile departmental information and resources.

Women's Program staff work in collaboration with the Official Languages Support Programs Branch of Canadian Heritage in providing assistance to official language minority women's organizations.

In addition, each year, SWC participates in formal meetings between official language minority community organizations and federal departments, organized by the Department of Canadian Heritage, at regional and national levels. These meetings allow SWC staff to gather information on the needs and concerns of official language minority communities, including those of official language minority women's organizations. SWC takes advantage of these opportunities to provide information on its programs and services and to encourage collaboration with other federal departments, other levels of government, and community organizations in support of gender equality.

B - Principal Needs Identified at National and Regional Levels

The principal needs of official language minority women and official language minority women's organizations which have been identified and which can be addressed by SWC are as follows:

- continuing funding, technical support and social development assistance;
- resource materials to promote gender equality at community level;
- information on opportunities to participate in the public policy process;
- resources including research publications and research funding to improve participation in the public policy process;
- information on the array of relevant federal and provincial/territorial government resources to assist with ongoing operations and special initiatives of official language minority women's organizations;
- support in promoting greater governmental recognition of the realities and priority issues of official language minority women;
- support in promoting the full and equal participation of official language minority women's organizations in the broader women's equality movement at local, regional and national levels;
- assistance in supporting networking among official language minority women, with particular concern for those in isolated communities where high travel costs act as additional barrier; and
- support for the participation of official language minority women's organizations in international fora.

Section III. Action Plan Contents and Timetable

A - Principal Measures and Activities Proposed to Respond to Community Needs, as well as Expected Outputs

SWC's Action Plan centers on four principal measures designed to promote gender equality and the full participation of official language minority women in the economic, social, cultural and political spheres. These measures are also intended to enhance the vitality of official language minority communities and the full recognition and use of both French and English in Canadian society.

The responsibility of SWC Directorates for implementation of these principal measures is identified below and each measure is supported by a number of key activities which will be pursued. As well, the Action Plan identifies expected outputs related to these measures and activities.

1. Provide social development assistance to official language minority women's organizations and funding for activities consistent with Women's Program criteria and priorities

Responsibility for implementing this principal measure rests with the Women's Program and Regional Operations Directorate. This measure will be supported by a number of activities which will be carried out at national, regional and local levels as appropriate, including the following:

SWC will establish and maintain ongoing communications with official language minority women's organizations and remain well informed about the challenges and barriers which are of concern to these organizations in efforts to advance women's equality.

SWC will make available information, tools and other resources in support of the initiatives of official language minority women's organizations which are aimed at achieving progress in women's equality.

Social development assistance will continue to be provided to official language minority women's organizations and funding to official language minority women's organizations will continue to be recommended for activities consistent with Women's Program criteria and priorities.

SWC will promote strategies of inclusion to ensure that official language minority women's organizations are part of the coalition building within the women's movement.

SWC will facilitate the sharing of relevant resources developed by NGOs, as well as the linking of organizations where efforts would be enhanced through co-operation.

SWC will facilitate access for official language minority women's organizations to information on relevant, recently funded initiatives.

SWC will encourage and assist official language minority women's organizations in efforts to establish collaboration with other departments and levels of government, including efforts to diversify funding support for their women's equality initiatives.

SWC will ensure its visibility among official language minority organizations and encourage their recognition of the efforts and concerns of official language minority women's organizations.

The expected outputs related to this principal measure and these activities include:

- continuing knowledge of the concerns and priorities of official language minority women's organizations in working for women's equality;
- increased awareness of and greater use by official language minority women's organizations of SWC resources;
- action taken by official language minority women's organizations at national, regional and local levels to advance women's equality;
- greater collaboration, sharing of resources and information sharing among voluntary organizations and greater recognition of and support for the efforts of official language minority women's organizations; and
- increased collaboration between official language minority women's organizations and government decision-makers.

2. Promote greater collaboration between decision-makers and official language minority women's organizations and facilitate the involvement of these organizations in the public policy process, at local, regional, national and international levels.

Responsibility for implementing this principal measure rests primarily with the Policy Analysis, Development and External Relations Directorate and the Women's Program and Regional Operations Directorate. As well, SWC's Beijing +5 Secretariat, which was created in 1999-2000, will continue to support this principal measure in 2000-2001, the final year of the Secretariat's mandate. The Executive and Information Services Directorate, the Gender-Based Analysis Directorate, the Research Directorate, and the Communications and Consultations Directorate will also support this principal measure as appropriate.

This measure will be supported by a number of activities, including the following:

In the context of carrying out gender-based analysis of government policies and legislation, SWC will continue to examine the specific impact on diverse groups of women including, where relevant, those from official language minority communities, as well as promote gender-based research across federal departments.

SWC will bring attention to the priority issues of official language minority women at inter-departmental and inter-governmental meetings and support, where appropriate, the active participation of official language minority women's organizations in these meetings.

SWC will involve official language minority women's organizations in SWC's international activities, particularly those related to Canada's participation at the United Nations Commission on the Status of Women and the Special Session of the United Nations General Assembly entitled *Women 2000* in June 2000 and those related to follow-up to the first international conference on *Women and La Francophonie*.

SWC will continue to take into consideration the diversity of women, including official language minority women, in the nomination and selection process for non-governmental representatives to serve on Canadian delegations.

SWC will continue to maintain and develop its Internet site and to make a wide range of information available, in both official languages, including its printed documents such as press releases, policy research papers, reference materials and updates on key policy issues.

SWC will continue to ensure that official language minority women's organizations have access to SWC policy documents and other communications, in both official languages.

SWC will continue to involve official language minority women's organizations in its various consultations mechanisms, i.e. teleconferences, meetings, roundtables and to recommend their participation in those of other federal departments, as well as those of other levels of government.

SWC will work to expand formal and informal consultations with women's organizations including official language minority women's organizations.

SWC will inform official language minority women's organizations regarding opportunities for input into the public policy process, with particular emphasis on public policy processes related to SWC's priorities and key issues.

The expected outputs related to this principal measure and these activities include:

- the development of action plans by other departments for the implementation of gender-based analysis in their policy development which consider of the diversity of women, including official language minority women;
- policy and legislative changes which reflect gender considerations in SWC areas of focus and consider the diversity of women, including official language minority women;
- inclusion of gender considerations in federal-provincial/territorial policies, frameworks,principles, reports, positions and resolutions which consider of the diversity of women,including official language minority women;
- participation of official language minority women's organizations in federal policy events sponsored by SWC and in federal policy or legislative development processes on key gender equality issues;
- participation of official language minority women's organizations in various consultations by SWC, other federal departments and other levels of government and in international fora;
- equitable access to policy documents, communication materials and other information by official language minority women's organizations; and
- equitable access by official language minority women's organizations to information on opportunities for input to the public policy process.

3. Encourage official language minority women and official language minority women's organizations to participate in SWC activities related to policy research

Responsibility for implementing this principal measure rests with the Research Directorate. This measure will be supported by a number of activities, including the following:

SWC will continue to ensure that official language minority women's organizations have access to all policy research papers, studies, etc. funded under its policy research mandate, that calls for proposals are sent to official language minority groups and that the research work funded will reflect the diversity of the Canadian population including official language minority women.

SWC will continue to monitor all electronic mail received in the Research Directorate's e-mail box and reply promptly to all requests for copies of publications, requests for additions to the contact list of researchers and requests for information on the Policy Research Fund and the Research Directorate.

The expected outputs related to this principal measure and these activities include:

- equitable access to policy research papers, studies, etc. by official language minority women and official language minority women's organizations;
- participation of official language minority women and official language minority women's organizations in policy research;
- dissemination of information and publications to official language minority communities and others with particular interest in the concerns of official language minority women; and
- additions to the contact lists of researchers and to the mailing lists from official language minority communities.

4. Promote and facilitate the commemoration of key women's equality dates (Women's History Month, International Women's Day, Persons Day, etc.) by official language minority women and official language minority women's organizations, as well as encourage their greater involvement.

Responsibility for implementing this principal measure rests primarily with the Communications and Consultations Directorate. The Executive and Information Services Directorate and the Women's Program and Regional Operations Directorate will also support this principal measure as appropriate.

This measure will be supported by a number of activities, including the following:

SWC will continue to maintain and develop its Internet site and to make a wide range of information available, in both official languages, including its printed documents such as press releases and other information on the Governor General's Awards in Commemoration of the Persons Case and Women's History Month promotional materials.

SWC will continue to inform official language minority women's organizations and official language minority communities of SWC resources to facilitate the commemorating of key events and to facilitate their participation by such means as ensuring that they are aware of the annual call for nominations for the Governor General's Awards in Commemoration of the Persons Case.

The expected outputs related to this principal measure and these activities include:

- equitable access to resource materials and information by official language minority communities to encourage the commemoration of key dates; and
- participation of official language minority women in activities to commemorate key dates.

In pursuing these four principal measures, SWC will also support the long term objectives of the *Year of La Francophonie in Canada* which are:

- to strengthen the bonds between Francophones in all provinces and territories;
- to strengthen the bonds between Francophones and Anglophones; and
- to promote the advantages of La Francophonie in Canada nationally and internationally.

B - Proposed Means by which the Institution will Inform the Official Languages Minority Communities of its Programs and Services

Promotion of Women's Program financial and technical assistance will continue to occur through already established community contacts.

Calls for policy research proposals will continue to be distributed to official language minority organizations and posted on the SWC Internet web site.

Dissemination and promotion of policy research papers, including the use of electronic publishing, will continue. All published research reports will be posted on the SWC Internet web site in both official languages.

A variety of bilingual communications products for special events such as International Women's Day, Women's History Month, National Day of Remembrance and Action on Violence Against Women and the Governor General's Awards in Commemoration of the Persons Case will be sent to individuals and organizations on SWC's mailing lists, including official language minority women's organizations.

SWC will continue to expand the information available on its Internet web site.

SWC will continue to publish all public documents, in both official languages.

SWC will continue to ensure visibility of SWC programs and services by such means as proactive contacts with members of official language minority communities and, when feasible and appropriate, through collaboration with official language minority community newsletters and official language minority media.

SWC will continue to participate in Canadian Heritage co-ordinated consultations with official language minority organizations, at national and regional levels.

C - Measures Proposed to Evaluate Success of Expected Results

Measures to evaluate the success of expected results will include the following:

The expected outputs included in this action plan will guide all directorates in preparing input for SWC's Annual Status Report and in proposing any required revisions or additions to the action plan.

SWC will gather community feedback concerning the measures proposed through already established, ongoing contact with official language communities.

Through ongoing and proactive contacts, SWC staff will also gather feedback from official language minority women regarding SWC resource materials, including materials to commemorate key dates.

SWC will monitor the number of requests for policy research papers and other information on the Policy Research Fund from official language minority organizations, as well as feedback received from questionnaires enclosed with all copies of publications.

SWC will ensure systematic internal mechanisms to control the quality of official languages translation and regular contact with key clients.

SWC will assess, on a case-by-case basis, the extent to which objectives of initiatives funded by SWC have been met.

Community feedback on this action plan will be reviewed by SWC's national and regional official languages section 41 coordinators and will serve to support proposed revisions to the action plan.

SWC will develop an evaluation framework for the Policy Research Fund which will incorporate consideration of the diversity of women, including official language minority women.

SWC will develop a departmental evaluation framework which will include directorates' performance indicators and measurement tools.

Feedback from Canadian Heritage will assist in reviewing and assessing the action plan and the results expected.

D - Financial and Other Resources Dedicated to the Completion of the Action Plan

SWC resources utilized to implement this Action Plan include portions of the budget of the Policy Research Fund, portions of the Grants and Contributions budget of the Women's Program, staff time and operating budget resources required for such activities as teleconference calls, travel of staff and groups to meetings, as well as interpretation, and translation and distribution of materials.

Section IV. Communications Plan

Measures Proposed by the Institution to Publicize the Action Plan Inside and Outside the Institution

SWC's Action Plan will be made available to all SWC staff and provided to key organizations at the national and regional levels, the Office of the Commissioner of Official Languages and the Standing Joint Committee on Official Languages. As well, SWC will post the Action Plan on its website for consultation by staff, partners, stakeholders and the general public. Participants at the regional and national Federal Institutions - Francophone Community Consultations co-ordinated by Canadian Heritage will be informed of the Action Plan's availability.

Section V. Signatures

Helen Doyon Date
National Co-ordinator – Section 41
Status of Women Canada
Telephone: (613) 947-0206

Florence Ievers Date
Co-ordinator
Status of Women Canada

Part II. What do you think of the Multi-Year Action Plan for 2000-2003?

General comments:

Strong points:

Areas for improvement:

Suggestions:

Please return this form to:

Helen Doyon
National Co-ordinator
- Section 41
Status of Women Canada
Constitution Square
350 Albert Street, Suite 520
Ottawa, Ontario
K1A 1C3
Facsimile: (613) 947-0761

PLAN D'ACTION PLURIANNUEL
2000-2003

pour
la mise en oeuvre
de l'article 41 de la
Loi sur les langues officielles

Condition féminine Canada

TABLE DES MATIÈRES

				Page
Résumé du Plan d'action pluriannuel pour 2000-2003				1
Préambule				2
Partie I :	**Plan d'action pluriannuel pour 2000-2003**		4	
	• Section I :	Renseignements généraux	4	
	• Section II :	Détermination des besoins des collectivités	7	
	• Section III :	Contenu et calendrier du Plan d'action	9	
	• Section IV :	Plan de communication	17	
	• Section V :	Signatures		17
Partie II :	**Que pensez-vous du Plan d'action pluriannuel pour 2000-2003?**		18	

Ministre responsable : L'honorable Sheila Copps, c.p., députée
Secrétaire d'État responsable : L'honorable Hedy Fry, c.p., députée

Principales mesures prévues

Voici quelles sont les quatre mesures principales que Condition féminine Canada (CFC) propose pour 2000-2003 en vue d'atteindre les objectifs de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles* :

- fournir une aide au développement social aux groupes de femmes des minorités de langue officielle et financer des activités qui cadrent avec les critères et les objectifs du Programme de promotion de la femme;

- favoriser une plus grande collaboration entre les décisionnaires et les groupes de femmes des minorités de langue officielle et faciliter la participation de ces groupes au processus d'élaboration des politiques aux niveaux local, régional, national et international;

- encourager la participation des femmes et des groupes de femmes des minorités de langue officielle aux activités de CFC qui portent sur la recherche en matière de politiques;

- inciter les femmes et les groupes de femmes des minorités de langue officielle à souligner les événements thématiques importants pour l'égalité des femmes (Mois de l'histoire des femmes, Journée internationale de la femme, Journée de l'affaire « personne », etc.), leur procurer les moyens nécessaires à cet effet et les amener à participer davantage à ce genre d'activités.

En centrant ses efforts sur ces quatre mesures principales, CFC favorisera aussi la réalisation des objectifs à long terme de l'*Année de la francophonie canadienne*, que voici :

- renforcer les liens entre les francophones de l'ensemble des provinces et des territoires;

- renforcer les liens entre francophones et anglophones;

- faire connaître les avantages de la francophonie canadienne sur les scènes nationale et internationale.

Helen Doyon
Coordonnatrice nationale – article 41
Téléphone : (613) 947-0206

Préambule

Condition féminine Canada (CFC) s'est engagé à accroître la vitalité des communautés de langue officielle en situation minoritaire, à encourager et à soutenir leur développement et à favoriser la reconnaissance et l'utilisation à la fois du français et de l'anglais dans la société canadienne.

En tant que ministère responsable de la coordination des moyens d'action employés par le gouvernement fédéral en vue de promouvoir l'égalité des sexes, CFC travaille en partenariat avec d'autres ministères fédéraux, échelons de gouvernement, institutions et collectivités à la détermination et à l'élimination des obstacles à la participation active de l'ensemble des Canadiennes à la vie économique, sociale, culturelle et politique du pays. CFC a donc un rôle très important à jouer afin d'aider les femmes de communautés de langue officielle en situation minoritaire à contribuer pleinement au développement de leurs communautés respectives et à participer, au même titre que les hommes, aux processus et aux activités qui façonnent leur vie à l'intérieur de ces communautés et dans l'ensemble de la société canadienne.

Comme il est souligné dans le *Rapport sur les plans et priorités* 2000-2001, la vision de CFC consiste à jouer un rôle crucial dans le respect de l'engagement pris par le gouvernement du Canada de bâtir une société qui englobe et respecte l'ensemble des Canadiennes et des Canadiens, en faisant la promotion de l'égalité entre les sexes et de l'inclusion et de la participation, au Canada, des femmes et des filles dans toute leur diversité. Le travail de CFC sera essentiellement de respecter trois principaux engagements en matière de résultats au cours des trois à cinq prochaines années, à savoir : influencer l'élaboration de politiques publiques justes et équitables pour les femmes, accroître la base de connaissances sur les questions relatives aux réalités vécues par les femmes et à l'égalité entre les sexes et hausser le niveau de sensibilisation à cet égard, et améliorer l'efficacité et l'efficience du Ministère. Chacun de ces engagements en matière de résultats est défini plus à fond et est accompagné de résultats escomptés pour la prochaine année et les deux années subséquentes.

Le Plan d'action pluriannuel de CFC pour la mise en oeuvre de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles* entre 2000 et 2003, qui est exposé dans le présent document, repose sur cette vision de globalité et est centré sur les deux premiers principaux engagements en matière de résultats présentés au paragraphe précédent. Les principales mesures proposées pour la période 2000-2003 à l'appui des objectifs de l'article 41 et les résultats prévus correspondants ont été choisis afin de favoriser en même temps la réalisation de six des résultats escomptés par CFC, soit accroître l'accès des femmes et des groupes de femmes oeuvrant pour l'égalité au processus d'élaboration des politiques publiques, sur les plans national et international; accroître la capacité des organisations non gouvernementales à prendre des mesures afin de favoriser l'égalité entre les sexes; collaborer avec les organisations non gouvernementales à l'intégration de l'analyse comparative entre les sexes dans le processus d'élaboration des politiques publiques, tant au niveau national que régional; élargir la base de connaissances sur des enjeux précis et hausser le niveau de sensibilisation du public à cet égard, grâce à des travaux de recherche en matière de politiques portant sur l'égalité entre les sexes, des analyses et la diffusion d'information et de données; lancer un dialogue public informé sur les questions liées à l'égalité entre les sexes; accroître les connaissances, l'habileté et la capacité des ministères fédéraux (y compris CFC), d'autres gouvernements, d'organisations non gouvernementales et du grand public pour leur permettre de mener une analyse comparative entre les sexes.

Le Plan d'action tient aussi compte des besoins exprimés par les femmes et les groupes de femmes des minorités de langue officielle au Canada. Il engage CFC à centrer ses efforts sur quatre mesures principales visant à favoriser l'implication des femmes et des groupes de femmes des minorités de langue officielle dans les moyens d'action mis en oeuvre en faveur de l'égalité, tant au pays qu'à l'étranger.

CFC reconnaît qu'en demandant la collaboration des groupes bénévoles de femmes et en leur accordant un rôle plus soutenu qui tienne compte de leur diversité, le Canada est davantage en mesure de continuer à jouer un rôle de premier plan, au niveau tant national qu'international, pour promouvoir une plus grande égalité entre les sexes.

CFC estime que les moyens d'action employés pour, d'une part, assurer l'égalité entre les sexes et, d'autre part, atteindre les objectifs de l'article 41 de la partie VII de la *Loi sur les langues officielles* sont complémentaires. CFC compte sur la collaboration de ses nombreux partenaires et intervenantes et intervenants pour poursuivre dans la même voie.

Partie I. Plan d'action pluriannuel pour 2000-2003

Section I. Renseignements généraux

A – Description de l'organisation

Condition féminine Canada (CFC) a été créé par le gouvernement du Canada en 1976 afin de coordonner les politiques relatives à la situation de la femme et de gérer les programmes qui s'y rapportent.

La mission de CFC consiste à promouvoir l'égalité entre les sexes et la participation active de toutes les femmes à la vie économique, sociale, culturelle et politique du pays. Les moyens mis en oeuvre par CFC pour remplir cette mission sont les suivants :

- promouvoir la condition féminine en collaboration avec les ministères et les organismes fédéraux, les gouvernements provinciaux et territoriaux, ainsi qu'avec les administrations municipales, les organisations non gouvernementales, l'industrie et les responsables de l'éducation et de la santé;
- fournir des renseignements et offrir des services professionnels au grand public, aux groupes clients et aux organisations pour accroître la sensibilisation à des questions liées à l'égalité des femmes et en facilitant des mesures collectives aux niveaux local, régional et national pour promouvoir l'égalité des femmes;
- financer la recherche autonome sur les politiques gouvernementales qui influent sur les femmes et leur progrès vers l'égalité;
- octroyer des subventions pour soutenir les initiatives de groupes de femmes et d'autres groupes bénévoles oeuvrant en faveur de l'égalité;
- collaborer avec d'autres pays et des organisations multilatérales pour promouvoir les politiques officielles sur l'égalité entre les sexes.

Dans le cadre de cette mission, CFC a établi trois principaux engagements en matière de résultats pour les trois à cinq prochaines années :

- influencer l'élaboration de politiques publiques justes et équitables pour les femmes;
- accroître la base de connaissances sur les questions relatives aux réalités vécues par les femmes et à l'égalité entre les sexes et hausser le niveau de sensibilisation à cet égard;
- améliorer l'efficacité et l'efficience du Ministère.

Pour obtenir des renseignements complémentaires sur les résultats escomptés et les principales activités, prière de se reporter à la partie III du *Rapport sur les plans et priorités* du Budget des dépenses de CFC, qui se trouve sur le site Web de CFC à l'adresse suivante : www.swc-cfc.gc.ca.

B – Période visée par le Plan d'action

Le présent Plan d'action couvre la période comprise entre le 1er avril 2000 et le 31 mars 2003.

C – Agentes responsables

Championne des langues officielles au Ministère :	Florence Ievers Coordonnatrice Condition féminine Canada
Fonctionnaire supérieure responsable de la préparation du Plan d'action :	Jackie Claxton Directrice générale Programme de promotion de la femme et opérations régionales
Coordonnatrice nationale – article 41 :	Helen Doyon Agente de politique et de planification par intérim Programme de promotion de la femme et opérations régionales
Coordonnatrices régionales – article 41 :	
Colombie-Britannique/Yukon	Lorraine Cameron Directrice régionale Condition féminine Canada
Prairies/Territoires du Nord-Ouest	Raj Dhir Directrice régionale par intérim Condition féminine Canada
Ontario	Donna Slater Directrice régionale Condition féminine Canada
Québec/Nunavut	Lucie Marchessault-Lussier Directrice régionale Condition féminine Canada
Atlantique	Marie-Paule Mattice Directrice régionale Condition féminine Canada

Section II. Détermination des besoins des collectivités

A – Moyens utilisés pour déterminer les besoins des communautés de langue officielle en situation minoritaire aux échelons national et régional

Grâce à des contacts réguliers avec des groupes de femmes des minorités de langue officielle aux échelons national, régional et local, CFC se tient constamment au fait des besoins, des aspirations et des priorités des groupes de femmes des minorités de langue officielle. Ces groupes sont invités à participer à des entretiens privés et à diverses consultations officielles et non officielles organisées par CFC. Ce genre de contacts permet aux groupes de femmes des minorités de langue officielle de porter leurs préoccupations à l'attention de la secrétaire d'État (Multiculturalisme) (Situation de la femme), des fonctionnaires de CFC et d'autres ministères et ordres de gouvernement et d'autres groupes de femmes.

Des fonctionnaires de CFC participent régulièrement à des activités organisées par des groupes de femmes des minorités de langue officielle au cours desquelles les besoins et les stratégies d'intervention sont établis. Les fonctionnaires de CFC reçoivent alors l'information la plus récente sur les préoccupations et les priorités des groupes de femmes des minorités de langue officielle et font le point sur la situation et les ressources du Ministère.

Le personnel du Programme de promotion de la femme travaille en collaboration avec la Direction générale des programmes d'appui aux langues officielles de Patrimoine canadien afin d'aider les groupes de femmes des minorités de langue officielle.

CFC participe aussi chaque année à des réunions officielles organisées par Patrimoine canadien aux échelons régional et national entre des groupes communautaires de langue officielle en situation minoritaire et les ministères fédéraux. Ces réunions permettent au personnel de CFC de recueillir de l'information sur les besoins et les préoccupations des communautés de langue officielle en situation minoritaire, dont les groupes de femmes des minorités de langue officielle. CFC profite de ces occasions pour fournir de l'information sur ses programmes et services et favoriser la collaboration avec d'autres ministères fédéraux, d'autres échelons de gouvernement et des groupes communautaires pour promouvoir l'égalité des sexes.

B – Principaux besoins décelés aux échelons national et régional

Voici les principaux besoins des femmes et des groupes de femmes des minorités de langue officielle qui ont été décelés et auxquels CFC peut accorder son attention :

- maintien de l'aide financière, des services professionnels et de l'aide au développement social;
- diffusion de ressources documentaires destinées à favoriser l'égalité entre les sexes au niveau communautaire;
- diffusion d'information sur les possibilités de participer au processus d'élaboration des politiques gouvernementales;
- attribution de ressources, y compris des publications de recherche et des fonds pour de la recherche, dans le but d'améliorer la participation au processus d'élaboration des politiques gouvernementales;

- diffusion d'information sur la panoplie de ressources pertinentes offertes par les administrations fédérale, provinciales et territoriales pour soutenir les activités courantes et les initiatives spéciales des groupes de femmes des minorités de langue officielle;

- mise en oeuvre de moyens pour amener le gouvernement à reconnaître plus ouvertement les réalités et les dossiers prioritaires des femmes appartenant aux minorités de langue officielle;

- mise en oeuvre de moyens pour favoriser la participation active et égale des groupes de femmes des minorités de langue officielle au grand mouvement en faveur de l'égalité des femmes aux échelons local, régional et national;

- apport d'aide pour favoriser le réseautage entre les femmes des minorités de langue officielle et, plus particulièrement, celles qui vivent dans des communautés isolées, où les coûts de déplacement élevés constituent un obstacle additionnel;

- apport d'aide pour permettre aux groupes de femmes des minorités de langue officielle de participer à des forums internationaux.

Section III. Contenu et calendrier du Plan d'action

A – Principales mesures et activités proposées pour répondre aux besoins des collectivités et résultats escomptés

Le Plan d'action de CFC est axé sur quatre mesures principales visant à favoriser l'égalité entre les sexes et la participation active des femmes appartenant aux minorités de langue officielle à la vie économique, sociale, culturelle et politique. Ces mesures ont aussi pour but d'accroître la vitalité des communautés de langue officielle en situation minoritaire et de favoriser la reconnaissance et l'utilisation à la fois du français et de l'anglais dans la société canadienne.

Il est précisé dans les paragraphes qui suivent à quelles directions de CFC incombe l'application de ces principales mesures, à chacune desquelles correspondent un certain nombre d'activités clés qui seront entreprises. Le Plan d'action précise aussi les résultats escomptés par rapport à ces mesures et à ces activités.

1. Fournir une aide au développement social aux groupes de femmes des minorités de langue officielle et financer des activités qui cadrent avec les critères et les priorités du Programme de promotion de la femme.

Il incombe à la Direction du Programme de promotion de la femme et des opérations régionales de mettre en application cette mesure principale. Un certain nombre d'activités qui seront entreprises aux échelons national, régional et local, selon le cas, viendront soutenir l'application de cette mesure; en voici quelques-unes :

CFC établira et entretiendra des communications régulières avec les groupes de femmes des minorités de langue officielle et se tiendra au courant des difficultés et des obstacles qui inquiètent ces groupes dans leurs efforts en vue de promouvoir l'égalité des femmes.

CFC assurera l'accès à de l'information, à des outils et à d'autres ressources pour appuyer les initiatives de groupes de femmes des minorités de langue officielle visant à promouvoir l'égalité des femmes.

Les groupes de femmes des minorités de langue officielle continueront de bénéficier d'une aide au développement social, et l'on continuera de recommander le financement des groupes de femmes des minorités de langue officielle pour des activités qui cadrent avec les critères et les priorités du Programme de promotion de la femme.

CFC favorisera des stratégies d'intégration pour faire en sorte que les groupes de femmes des minorités de langue officielle fassent partie des coalitions mises sur pied au sein du mouvement des femmes.

CFC facilitera le partage de ressources pertinentes élaborées par des ONG ainsi que l'établissement de liens entre organisations lorsqu'on juge qu'une collaboration aurait pour effet de décupler les efforts.

CFC facilitera aux groupes de femmes des minorités de langue officielle l'accès à de l'information concernant des initiatives pertinentes qui ont récemment bénéficié de financement.

CFC incitera et aidera des groupes de femmes des minorités de langue officielle à obtenir la collaboration d'autres ministères et ordres de gouvernement, et notamment à essayer de diversifier leurs sources de financement pour les initiatives visant à promouvoir l'égalité des femmes.

CFC fera en sorte d'être bien visible parmi les groupes représentant les minorités de langue officielle et incitera ces derniers à reconnaître les efforts et les préoccupations des groupes de femmes des minorités de langue officielle.

Voici quelques-uns des résultats qu'on attend de cette mesure principale et des activités s'y rattachant :

- connaissance toujours actuelle des préoccupations et des priorités des groupes de femmes des minorités de langue officielle oeuvrant en faveur de l'égalité des femmes;
- meilleure connaissance et meilleure exploitation par les groupes de femmes des minorités de langue officielle des ressources offertes par CFC;
- mesures concrètes prises par des groupes de femmes des minorités de langue officielle aux niveaux national, régional et local pour favoriser l'égalité des femmes;
- collaboration, partage de ressources et échange d'information accrus entre groupes bénévoles, meilleure reconnaissance des moyens d'action mis en oeuvre par les groupes de femmes des minorités de langue officielle et appui accru pour leurs efforts;
- meilleure collaboration entre les groupes de femmes des minorités de langue officielle et les décisionnaires gouvernementaux.

2. Favoriser une plus grande collaboration entre les décisionnaires et les groupes de femmes des minorités de langue officielle et faciliter la participation de ces groupes au processus d'élaboration des politiques aux niveaux local, régional, national et international.

C'est avant tout à la Direction de l'analyse et de l'élaboration des politiques et des relations extérieures et à la Direction du Programme de promotion de la femme et des opérations régionales qu'il incombe de mettre en application cette mesure principale. Le Secrétariat de Beijing+5 de CFC, créé en 1999-2000, poursuivra aussi dans cette voie en 2000-2001, dernière année de son mandat. La Direction des services de l'exécutif et de l'information, la Direction de l'analyse comparative entre les sexes, la Direction de la recherche et la Direction des communications et des consultations y consacreront également leurs efforts, s'il y a lieu.

Un certain nombre d'activités viendront soutenir l'application de cette mesure, dont celles que voici :

Dans le contexte de l'analyse comparative entre les sexes des politiques et des mesures législatives du gouvernement, CFC continuera d'examiner les incidences particulières de ces instruments sur divers groupes de femmes, y compris, le cas échéant, ceux qui sont issus des communautés de langue officielle en situation minoritaire, et favorisera la recherche comparative entre les sexes dans l'ensemble des ministères fédéraux.

CFC attirera l'attention des personnes présentes à diverses réunions interministérielles et intergouvernementales sur les dossiers prioritaires des femmes appartenant aux minorités de langue officielle et appuiera, s'il y a lieu, la participation active de groupes de femmes des minorités de langue officielle à ces réunions.

CFC fera participer des groupes de femmes des minorités de langue officielle à ses activités internationales, particulièrement à celles qui concernent la participation du Canada aux travaux de la Commission de la condition de la femme des Nations Unies et de la Session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies intitulée *Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle*, prévue pour juin 2000, et aux activités de suivi de la première conférence internationale sur les femmes et la Francophonie.

CFC continuera de tenir compte de la diversité des femmes, y compris de la situation des femmes des minorités de langue officielle, dans la mise en candidature et la sélection des représentantes d'organisations non gouvernementales au sein des délégations canadiennes.

CFC continuera de mettre à jour et d'améliorer son site Web et d'offrir un large éventail de renseignements, dans les deux langues officielles, y compris des documents imprimés, comme les communiqués, les documents de recherche en matière de politiques, la documentation et les mises à jour sur les principaux enjeux stratégiques.

CFC continuera de voir à ce que les groupes de femmes des minorités de langue officielle aient accès aux documents de CFC en matière de politiques et à d'autres communications dans les deux langues officielles.

CFC continuera de faire participer des groupes de femmes des minorités de langue officielle à ses divers mécanismes de consultation (p. ex. les téléconférences, les réunions et les tables rondes) et de recommander leur participation aux activités de consultation d'autres ministères fédéraux et ordres de gouvernement.

CFC s'efforcera de tenir davantage de consultations officielles et non officielles avec des groupes de femmes, y compris des groupes de femmes des minorités de langue officielle.

CFC informera les groupes de femmes des minorités de langue officielle des possibilités de participation aux processus d'élaboration des politiques gouvernementales, particulièrement ceux qui portent sur les priorités et les principaux enjeux de CFC.

Voici quelques-uns des résultats qu'on attend de cette mesure principale et des activités s'y rattachant :

- l'élaboration, par d'autres ministères, de plans d'action pour l'intégration de l'analyse comparative entre les sexes au processus d'élaboration de politiques de manière que la diversité des femmes, notamment la situation des femmes des minorités de langue officielle, soit prise en compte;
- des changements de fond et des modifications législatives qui tiennent compte à la fois des différences entre les sexes dans les domaines de compétence de CFC et de la diversité des femmes, notamment de la situation des femmes appartenant aux minorités de langue officielle;
- l'intégration dans les politiques, cadres, principes, rapports, positions et résolutions de nature fédérale-provinciale-territoriale de considérations relatives à l'égalité des sexes qui tiennent compte de la diversité des femmes, notamment de la situation des femmes appartenant aux minorités de langue officielle;
- la participation de groupes de femmes des minorités de langue officielle aux activités stratégiques présentées par CFC et aux processus d'élaboration des politiques ou des mesures législatives sur des enjeux de première importance en matière d'égalité;
- la participation de groupes de femmes des minorités de langue officielle à diverses consultations tenues par CFC, d'autres ministères fédéraux et d'autres échelons de gouvernement ainsi qu'à des forums internationaux;
- un accès équitable pour les groupes de femmes des minorités de langue officielle aux documents en matière de politiques et de communication ainsi qu'à d'autres renseignements;
- un accès équitable pour les groupes de femmes des minorités de langue officielle à l'information concernant les possibilités de participation au processus d'élaboration de politiques.

3. Encourager la participation des femmes et des groupes de femmes des minorités de langue officielle aux activités de CFC qui portent sur la recherche en matière de politiques.

Il incombe à la Direction de la recherche de mettre en application cette mesure principale. Un certain nombre d'activités viendront soutenir l'application de cette mesure, dont celles que voici :

CFC continuera de veiller à ce que les groupes de femmes des minorités de langue officielle aient accès à tous les documents de recherche, études, etc., en matière de politiques financés dans le cadre de son mandat de recherche, que les appels de propositions soient envoyés aux groupes de langue officielle en situation minoritaire et que les travaux de recherche financés reflètent la diversité de la population canadienne, y compris la situation des femmes appartenant aux minorités de langue officielle.

CFC continuera de surveiller tout le courriel reçu par la Direction de la recherche et répondra rapidement à toutes les demandes de publications, d'ajouts à la liste des chercheuses et des chercheurs à informer et d'information sur le Fonds de recherche en matière de politiques et la Direction de la recherche.

Voici quelques-uns des résultats qu'on attend de cette mesure principale et des activités s'y rattachant :

- un accès équitable aux documents de recherche, études, etc., en matière de politiques pour les femmes et les groupes de femmes des minorités de langue officielle;
- la participation de femmes et de groupes de femmes des minorités de langue officielle à la recherche en matière de politiques;
- la diffusion d'information et de publications aux communautés de langue officielle en situation minoritaire et à d'autres personnes ou groupes qui s'intéressent de manière particulière aux préoccupations des femmes qui appartiennent aux minorités de langue officielle;
- l'ajout aux listes des chercheuses et des chercheurs à informer et aux listes d'envoi des noms de personnes et de groupes appartenant aux minorités de langue officielle.

4. Inciter les femmes et les groupes de femmes des minorités de langue officielle à souligner les événements thématiques importants pour l'égalité des femmes (Mois de l'histoire des femmes, Journée internationale de la femme, Journée de l'affaire « personne », etc.), leur procurer les moyens nécessaires à cet effet et les amener à participer davantage à ce genre d'activités.

Il incombe principalement à la Direction des communications et des consultations de mettre en application cette mesure principale. La Direction des services de l'exécutif et de l'information et la Direction du Programme de promotion de la femme et des opérations régionales y consacreront également leurs efforts, s'il y a lieu.

Un certain nombre d'activités viendront soutenir l'application de cette mesure, dont celles que voici :

CFC continuera de mettre à jour et d'améliorer son site Web et d'offrir un large éventail de renseignements, dans les deux langues officielles, y compris des documents imprimés, comme les communiqués et d'autres renseignements sur le Prix du Gouverneur général en commémoration de l'affaire « personne » et le matériel de promotion du Mois de l'histoire des femmes.

CFC continuera de renseigner les groupes de femmes des minorités de langue officielle et les communautés de langue officielle en situation minoritaire sur les ressources de CFC destinées à faciliter la commémoration d'événements importants et de rendre plus facile leur participation à ces activités de commémoration, par exemple en faisant en sorte qu'ils soient informés de l'invitation annuelle à proposer des candidates pour le Prix du Gouverneur général en commémoration de l'affaire « personne ».

Voici quelques-uns des résultats qu'on attend de cette mesure principale et des activités s'y rattachant :

- un accès équitable pour les communautés de langue officielle en situation minoritaire aux ressources documentaires et à l'information existantes afin de favoriser la commémoration d'événements thématiques importants;
- la participation de femmes appartenant aux minorités de langue officielle aux activités organisées pour souligner des événements thématiques importants.

En centrant ses efforts sur ces quatre mesures principales, CFC favorisera aussi la réalisation des objectifs à long terme de l'*Année de la francophonie canadienne*, que voici :

- renforcer les liens entre les francophones de l'ensemble des provinces et des territoires;
- renforcer les liens entre francophones et anglophones;
- faire connaître les avantages de la francophonie canadienne sur les scènes nationale et internationale.

B – Moyens proposés pour informer les communautés de langue officielle en situation minoritaire au sujet des programmes et des services

La publicité au sujet de l'aide financière et des services professionnels offerts par le Programme de promotion de la femme continuera de se faire par l'entremise de contacts déjà établis au sein des communautés de langue officielle.

Les appels de propositions pour la publication de rapports de recherche en matière de politiques continueront d'être diffusés auprès des groupes représentant les minorités de langue officielle et affichés en français et en anglais sur le site Web de CFC.

La diffusion et la promotion de documents de recherche en matière de politiques, y compris l'utilisation de l'édition électronique, vont se poursuivre. Tous les documents de recherche publiés seront ajoutés, dans les deux langues officielles, au site Web de CFC.

Divers produits de communication bilingues créés pour des activités spéciales, comme la Journée internationale de la femme, le Mois de l'histoire des femmes, la Journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes et le Prix du Gouverneur général en commémoration de l'affaire « personne », seront envoyés aux personnes et aux organisations inscrites sur les listes d'envoi de CFC, y compris les groupes de femmes des minorités de langue officielle.

CFC continuera d'ajouter de l'information à son site Web.

CFC continuera de publier tous les documents publics dans les deux langues officielles.

CFC continuera d'assurer la visibilité de ses programmes et de ses services en établissant des contacts de sa propre initiative avec des membres de communautés de langue officielle en situation minoritaire et, dans la mesure du possible et s'il y a lieu, en collaborant avec la rédaction des bulletins d'information et les médias des communautés de langue officielle en situation minoritaire.

CFC continuera de participer aux activités nationales et régionales coordonnées par Patrimoine canadien pour consulter les groupes représentant les minorités de langue officielle.

C – Mesures proposées pour déterminer si l'on est parvenu aux résultats escomptés

Voici quelques-unes des mesures qui permettront de déterminer si l'on est parvenu aux résultats escomptés :

Les résultats escomptés contenus dans le présent Plan d'action serviront à toutes les directions de point de départ pour leur contribution au Rapport de situation annuel de CFC et de repère pour proposer des modifications ou des ajouts au Plan d'action.

CFC recueillera les commentaires des communautés au sujet des mesures proposées, grâce aux contacts déjà établis avec les communautés de langue officielle.

Grâce à des contacts réguliers et proactifs, le personnel de CFC recueillera aussi les commentaires de femmes appartenant aux minorités de langue officielle au sujet des ressources documentaires de CFC, y compris la documentation utilisée pour souligner les événements thématiques importants.

CFC fera le compte des demandes de documents et de renseignements sur le Fonds de recherche en matière de politiques provenant de groupes représentant les minorités de langue officielle et examinera les commentaires formulés par ceux qui auront rempli les questionnaires accompagnant les exemplaires distribués.

CFC veillera à ce que des mécanismes internes systématiques de contrôle de la qualité des traductions vers le français ou l'anglais soient mis en place et communiquera régulièrement avec les clientes et les clients importants.

CFC déterminera, au cas par cas, dans quelle mesure les objectifs des initiatives financées par CFC ont été atteints.

Les commentaires des communautés au sujet du Plan d'action seront examinés par les coordonnatrices nationale et régionales des langues officielles de CFC responsables de l'application de l'article 41 et serviront de fondement aux révisions proposées au Plan d'action.

CFC créera pour le Fonds de recherche en matière de politiques un cadre d'évaluation qui tiendra compte de la diversité des femmes, y compris de la situation des femmes appartenant à des minorités de langue officielle.

CFC créera un cadre d'évaluation ministériel comprenant des indicateurs pour mesurer la performance des directions et des outils de mesure.

Les commentaires de Patrimoine canadien faciliteront l'examen et l'évaluation du Plan d'action et des résultats escomptés.

D – Ressources financières et autres consacrées à la mise en oeuvre du Plan d'action

Les ressources de CFC consacrées à la mise en oeuvre du Plan d'action correspondent à une partie du budget du Fonds de recherche en matière de politiques, à une partie du budget des subventions et contributions du Programme de promotion de la femme, aux heures-personnes et aux ressources du budget de fonctionnement consacrées à des activités comme les téléconférences, les déplacements du personnel et de groupes pour assister aux réunions, les services d'interprétation, à la traduction et la diffusion de documents.

Section IV. Plan de communication

Mesures proposées par l'institution pour faire connaître le Plan d'action à l'intérieur et à l'extérieur de l'institution

Le Plan d'action de CFC doit être remis à tout le personnel de CFC, aux principales organisations nationales et régionales, au Commissariat aux langues officielles et au Comité mixte permanent des langues officielles. CFC présentera aussi le Plan d'action sur son site Web, afin qu'il soit à la disposition du personnel, des partenaires et du grand public. Les participantes et participants aux consultations coordonnées par Patrimoine canadien entre les constituantes régionales et nationales des institutions fédérales et la communauté francophone seront avisés de la possibilité d'obtenir le Plan d'action.

Section V. Signatures

Helen Doyon — Date
Coordonnatrice nationale
– article 41
Condition féminine Canada
Téléphone : (613) 947-0206

Florence levers — Date
Coordonnatrice
Condition féminine Canada

Partie II. Que pensez-vous du Plan d'action pluriannuel pour 2000-2003?

Observations générales :

Points forts :

Éléments susceptibles d'être améliorés :

Suggestions :

Prière de retourner le présent formulaire à :

Helen Doyon
Coordonnatrice nationale
– article 41
Condition féminine Canada
Constitution Square
350, rue Albert, bureau 520
Ottawa (Ontario)
K1A 1C3
Télécopieur : (613) 947-0761